

Note de service

À : Tous les actuaires œuvrant dans le domaine des régimes de retraite
De : Gavin Benjamin, président
Commission des rapports financiers des régimes de retraite
Date : Le 30 août 2010
Objet : **Mise à jour des conseils sur les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité – Août 2010**

Document 210056

Les conseils les plus récents de la Commission des rapports financiers des régimes de retraite (CRFRR) concernant les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité ont été communiqués dans une [note éducative](#) datée du 13 avril 2010. Une [version actualisée de la note de service](#) a été publiée le 15 juin 2010, laquelle reposait sur un examen des données recueillies au 31 mars 2010. L'examen a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments de preuve qui justifieraient une modification des conseils formulés dans la note éducative d'avril 2010.

Méthodologie

Les conseils contenus dans la note éducative d'avril concernant les coûts estimés d'achat des rentes collectives non indexées reposaient principalement sur les prix fournis par six sociétés d'assurance relativement à des contrats types de rentes collectives, qui se fondaient sur les conditions de prix en vigueur au 31 décembre 2009.

Analyse

Afin de continuer à surveiller les prix des rentes collectives, la CRFRR a obtenu des prix à titre indicatif selon le même processus qui a été suivi pour recueillir ceux en date du 31 décembre 2009, mais en se fondant sur les conditions de prix en vigueur au 30 juin 2010. Les prix des rentes non indexées donnés à titre indicatif au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010 peuvent se résumer comme suit :

MOYENNE DES TROIS PRIX LES PLUS CONCURRENTIELS (SELON LES TABLES DE MORTALITÉ UP94@2020)				
	Gros achats		Petits achats	
	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010
Retraités				
• Taux d'actualisation	4,51 %	4,33 %	4,52 %	4,28 %
• Écart par rapport à la série CANSIM V39062	+ 0,42 %	+ 0,74 %	+ 0,43 %	+ 0,69 %
Participants avec droits acquis différés				
• Taux d'actualisation	4,46 %	4,31 %	4,40 %	4,07 %
• Écart par rapport à la série CANSIM V39062	+ 0,37 %	+ 0,72 %	+ 0,31 %	+ 0,48 %

En ce qui concerne le groupe des retraités du bloc des gros achats de rentes non indexées, dans le cas des assureurs ayant indiqué les trois prix les plus concurrentiels, on note une augmentation de l'excédent (écart) de 32 points de base de la moyenne des taux d'actualisation, de concert avec les tables de mortalité UP94@2020, par rapport au rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada (GC) (série V39062). De façon similaire, l'écart a augmenté de 35 points de base dans le cas des participants avec droits acquis différés du bloc des gros achats.

Quant au groupe des retraités du bloc des petits achats de rentes non indexées, on note une hausse de 26 points de base de l'écart, tandis que dans le cas des participants avec droits acquis différés du bloc des petits achats, l'écart a augmenté de 17 points de base.

Les prix donnés à titre indicatif au 30 juin 2010 suggèrent que, depuis le 31 décembre 2009, l'écart existant entre les taux d'actualisation relatifs à l'achat de rentes collectives non indexées et le rendement des obligations à long terme du GC peut avoir augmenté d'environ 30 à 35 points de base dans le cas des gros achats et d'environ 15 à 25 points de base dans le cas des petits achats.

Après avoir discuté avec quelques assureurs, la CRFRR comprend que le marché des rentes collectives n'a pas été très actif au cours de la première moitié de 2010. Toutefois, la CRFRR a pu obtenir des données limitées sur les achats réels récents de rentes collectives, lesquelles semblent corroborer une augmentation de l'écart entre les taux d'actualisation depuis le 31 décembre 2009. Tout compte fait, la CRFRR a conclu que les données sur les achats réels dont elle disposait n'indiquaient aucune tendance qui viendrait invalider l'information contenue dans les prix donnés à titre indicatif, d'autant plus que la quantité de données sur les achats réels était limitée.

Conseils s'appliquant dans le cas des rentes non indexées

À la lumière de l'analyse qui précède, la CRFRR a conclu que, pour les évaluations qui entrent en vigueur le 30 juin 2010 ou après cette date, un taux d'actualisation approprié aux fins de l'estimation du prix d'achat d'une rente collective non indexée serait déterminée comme le rendement non redressé des obligations à long terme du GC (série CANSIM V39062), auquel on ajoute 70 points de base et lequel est utilisé de concert avec les tables de mortalité

UP94@2020. Ces conseils s'appliquent aussi bien aux rentes immédiates qu'aux rentes différées, et quelle que soit la taille globale d'un achat de rente collective.

Les conseils révisés sur les écarts s'appliquent aux évaluations avec date de calcul entre le 30 juin 2010 et le 30 décembre 2010, en attendant d'autres conseils ou d'autres éléments de preuve sur la variation du prix des rentes.

Exemple

Au 30 juin 2010, le taux non redressé de la série CANSIM V39062 était de 3,59 %. Ce taux constituerait la base permettant d'établir un taux d'actualisation sous-jacent approprié pour les évaluations des contrats de rentes collectives non indexées qui entreraient en vigueur le 30 juin 2010 et le 1^{er} juillet 2010. Avant l'arrondissement, un taux d'actualisation sous-jacent applicable serait alors fixé à $3,59 \% + 0,70 \% = 4,29 \%$.

Validité de la note éducative d'avril 2010

Exception faite des conseils révisés contenus dans la présente note de service, les actuaires continueraient de s'en remettre aux conseils contenus dans la [note éducative](#) du 13 avril 2010 quant au choix des hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec date de calcul entre le 31 décembre 2009 et le 30 décembre 2010.